



Compte rendu de la rencontre de la TRGIRTO

La séance du 18 juin 2026

Date : Séance du jeudi 18 juin 2026
Heure : De 9h00 à 12h15
Endroit : En mode virtuel sur Teams



Représentants

Groupe sectoriel	Nom	Organisme	Présent	Absent
Groupe Matière ligneuse	Philippe Morand	Louisiana Pacific	X	
	Dominik Chartier	Domtar	X	
	André Fortin	Commonwealth Plywood	X	
	Charles St-Julien	Lauzon Ressources forestières	X	
Groupe Faune	François Trottier	Association des pourvoiries de l'Outaouais	X	
	Pascal Allard	Association des ZEC de l'Outaouais		X
	Jonathan Lasnier	SEPAQ - Réserves fauniques	X	
	Stéphan Grondin	Assoc. Provinciale des trappeurs indépendants – section Outaouais		X
Groupe Autres utilisateurs avec droits	Étienne Potvin-SaintOnge	Travailleur forestier		X
	Jacques David	Regroupement des locataires des terres publiques - Outaouais		X
	Rui Medeiros	Citoyen		X
	Jacques Chaîné	Fédération québécoise des clubs quads - Outaouais	X	
	Noémie Venne	Fédération des clubs motoneigistes du Québec - Outaouais		X
	Mario Bélisle	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	X	
Groupe Nature	Yanny Ritchot	Société pour la nature et les parcs du Canada – Vallée de l'Outaouais		X
	Maurice Thibaudeau	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
	Samuel Le Vallée-Valdés	Agence de bassins versants des 7		X
	Raphaële Cadieux-Laflamme	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais		X
Groupe Territoire	Jason Durand	MRC de Pontiac	X	
	Thomas Rozsnaki-Sasseville	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau		X
	Rudi Markgraf	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
	Jean-François Larrivée	MRC de Papineau	X	
	Vacant	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Groupe Premières Nations	Vacant	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
	Vacant	Algonquins of Barriere Lake		
	Vacant	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
	Vacant	Wolf Lake		
	Vacant	Kitigan Zibi Anishinabeg		
Représentant scientifique	Philippe Nolet	Université du Québec en Outaouais		X

**Remplaçants et observateurs**

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
François Céré	Observateur	Sépaq – Réserves fauniques	X
Camille Gervais	Remplaçante	Conseil régional de l'environnement et du développement durable	X
Marcel Larocque	Remplaçant	Regroupement des locataires de terres publiques	X
Patricia Talbot	Observatrice	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	X

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Alexandra Bélanger	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Rachelle Bélanger	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
J-Michel Labbé	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
J-Sébastien Perron	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
J-Philippe Leblanc	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X
Charles Blais	Coordonnateur de la TRGIRTO	X



Ordre du jour

Jeudi le 18 juin 2026 de 9h00 à 12h20

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour du 18 juin 2026
3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 avril 2026
4. Suivi de la rencontre du 14 avril 2026
5. Nouvelles
6. L'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations
7. Résultats du sondage annuel de satisfaction
8. Précisions sur la grille de gestion des écarts
9. Bilan MRNF : Travaux sylvicoles commerciaux
10. Bilan MRNF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts
11. Rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO
12. Consultation PAFIO v14
13. Suivi de l'état d'avancement des travaux PAP, PAMT
14. Varia
15. Levée de la rencontre

1. Ouverture de la rencontre

M. Charles Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, indique qu'il y a quorum et avise les partenaires de la TRGIRTO que la séance est enregistrée.

M. Jean-François Larrivée, président de la TRGIRTO, souhaite la bienvenue à tous les partenaires et déclare la séance ouverte à 9h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, fait la lecture du projet d'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 18 juin 2026.

TRGIRTO 202606-1

Sur proposition de M. Maurice Thibault, secondée de M. Marcel Larocque, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre de la TRGIRTO du 18 juin 2026 en laissant le point Varia ouvert.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 avril 2026

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, fait la lecture du compte rendu de la rencontre du 14 avril 2026.

TRGIRTO 202606-2

Sur proposition de M. Maurice Thibault, secondée de Mme Camille Gervais, il est unanimement résolu d'adopter le compte rendu de la rencontre du 14 avril 2026.



4. Suivi de la rencontre du 14 avril 2026

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, passe en revue les actions réalisées en lien avec la rencontre du 14 avril 2026 (voir le document présenté par M. Blais).

M. Larrivée remercie M. Blais pour sa présentation.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Blais (C. Blais)

5. Nouvelles

Voici les nouvelles partagées avec les partenaires de la TRGIRTO :

- M. Blais présente aux partenaires de la TRGIRTO une version révisée du plan de travail sur les changements climatiques (voir le document présenté par M. Blais). Il les informe qu'ils seront invités à répondre à un questionnaire dans les prochains jours.

Pour sa part, Mme Rachelle Bélanger, Directrice de la gestion des forêts de l'Outaouais au MRNF, rappelle que les changements climatiques soulèvent des préoccupations qui touchent divers aspects de la gestion des forêts. Elle rappelle qu'il ne sera pas possible de s'attaquer à tous ces aspects en même temps. Elle précise que le MRNF, dans un 1^{er} temps, se concentrera sur les ajustements à apporter aux stratégies sylvicoles de manière à rendre les forêts de la région de l'Outaouais plus résilientes à l'égard des changements qui s'annoncent. Enfin, elle rappelle les rôles et le mandat de la TRGIRTO qui est de capter les préoccupations des acteurs du milieu en lien avec les questions de planification d'aménagement forestier intégré. À cet égard, elle rappelle que la TRGIRTO n'a pas une plateforme visant à faire des revendications politiques auprès de l'appareil gouvernemental.

- M. Jason Durand informe les partenaires de la TRGIRTO sur le chemin du Bois-Franc qui a subi des dommages importants lors de la crue printanière. Il précise qu'un pont sera construit au cours de l'été (d'ici la fin du mois d'août).
- Mme Rachelle Bélanger informe les partenaires que le projet de Loi 11 a été adopté par l'Assemblée nationale. Elle précise que ce projet de Loi prévoit notamment les éléments suivants :
 - En octroyant le pouvoir au gouvernement d'expérimenter et d'innover en matière de gestion forestière par l'entremise de projets pilotes;
 - En allégeant la gestion des permis acéricoles;
 - En révisant la tarification des bois récoltés en forêt publique, notamment en abolissant la redevance annuelle;
 - En révisant le système des enchères.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Blais (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le questionnaire sur les préoccupations à l'égard des changements climatiques (C. Blais)



6. L'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, présente un état de situation des travaux et des discussion liés au dossier visant la révision de l'Entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations (voir le document présenté par M. Blais).

M. Dominik Chartier, présente une version amendée de la proposition qui a été déposée par les industriels forestiers de l'Outaouais à la rencontre de la TRGIRTO du 14 avril 2026.

M. Dominik Chartier, secondé de M. Charles St-Julien, propose la version amendée suivante :

<i>Considérant que</i>	<i>Le calendrier d'harmonisation est en vigueur depuis la saison 2012-2013.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Le calendrier d'harmonisation ne comporte aucune signature, date d'échéance ni clause échappatoire.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Dans les prémisses de bases actuelles, le calendrier d'harmonisation de 2012-2013 demeure valide tant qu'un nouveau calendrier ne sera pas convenu à la TGIRT.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Les représentants de l'industrie ont tenté deux fois sans succès dans les dernières années de rouvrir les discussions à la TRGIRTO afin de mettre à jour ce calendrier dans le but de modifier certaines clauses jugées trop contraignantes.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Les représentants de l'industrie ont fait une demande dans les dernières années au MRNF de ne plus reconnaître le calendrier d'harmonisation de 2012 dans le but d'établir un nouveau calendrier d'harmonisation favorisant davantage la cohabitation pendant les périodes d'activités de chacun. Le MRNF a plutôt renvoyé les discussions à la TGIRT.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Le suivi des résolutions et consensus de la TGIRT (Haute-Gatineau/Cabonga) du 17 avril 2013 indique clairement que les modalités prévues dans le calendrier d'harmonisation 2012-2013 devaient être réévaluées après la première saison d'opération.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>Les modalités prévues dans le calendrier d'harmonisation 2012-2013 n'ont jamais été réévaluées de manière libre et éclairée. En absence d'un nouveau consensus, les modalités initiales demeuraient actives.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>L'industrie forestière fait face en 2026 à des défis importants, particulièrement en Outaouais où le niveau de récolte est le plus bas au Québec. Beaucoup d'usines sont présentement en arrêt d'opération en raison entre autres de coûts d'opérations trop élevés. Plusieurs modalités du calendrier ont un effet négatif sur les coûts d'opérations et il n'est plus possible pour l'industrie forestière d'opérer sur la base de ce calendrier.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>la proposition initiale, a été déposée et discutée à la rencontre de la TRGIRTO du 14 avril 2026, et qu'à défaut de faire consensus auprès des partenaires de la TRGIRTO, elle a été mise en délibérée par le président de la TRGIRTO.</i>
<i>Considérant que</i>	<i>que depuis la rencontre de la TRGIRTO du 14 avril 2026, deux rencontres en comité de travail ont permis aux partenaires de la TRGIRTO de préciser leurs</i>



préoccupations et leurs attentes respectives en ce qui a trait à la révision de l'Entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations.

Les représentants de l'industrie forestière demandent donc une révision complète de l'Entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations (EHCO), en collaboration avec les membres de la TGIRT, et ne reconnaîtront plus l'EHCO de 2012 à partir du début de la saison d'opération 2026-2027. La révision de l'EHCO devra avoir comme prémisse de permettre la cohabitation des différentes activités et non le retrait systématique d'une sphère d'activité pendant les opérations des autres utilisateurs du territoire. La date cible pour compléter la révision de l'EHCO est avant le début de la saison 2027-2028, afin que celui-ci puisse être en application pour la période de chasse de l'automne 2027.

D'ici à ce que la révision de l'EHCO soit complétée, toutes les mesures de l'EHCO demeureront en place sauf celles qui concernent les restrictions des activités liés à l'aménagement forestier durant les périodes de chasse (mesures 5, 6, 7, 10, 11 et 12 de l'EHCO actuelle).

D'ici à ce que la révision de l'EHCO soit complétée, les discussions sur les périodes de réalisation des travaux auront lieu lors de l'harmonisation opérationnelle des secteurs d'intervention selon ce que prévoit le Processus d'harmonisation opérationnelle de la TRGIRTO. En ce qui a trait aux secteurs d'intervention déjà harmonisés mais pour lesquels des travaux liés à l'aménagement forestier pourraient être réalisés pendant les périodes de chasse, ils pourront être harmonisés de nouveau selon le Processus d'harmonisation opérationnelle de la TRGIRTO.

M. Jean-François Larrivée, président de la TRGIRTO, invite les principaux acteurs concernés, notamment les représentants des industriels forestiers, des pourvoiries et des réserves fauniques, à exprimer de nouveau leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard de la révision de l'Entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations.

M. Larrivée invite à tour de rôle chacun des partenaires présents à indiquer s'ils sont favorables ou non à l'égard de la version amendée de la proposition déposée par les industriels forestiers.

M. Larrivée constate qu'il n'y a pas de consensus clair à l'égard de la version amendée de la proposition. C'est pourquoi il demande le vote.

Le vote est pris et le résultat est le suivant :

- Dix (10) représentants présents votent en faveur de la proposition : M. Morand, M. Chartier, M. Fortin, M. St-Julien, M. Larocque, M. Chainé, M. Thibaudeau, Mme Gervais, M. Durand et M. Larrivée;
- Trois (3) représentants présents votent contre la proposition : M. Trottier, M. Lasnier et M. Bélisle;
- Quatre groupes sectoriels comptent au moins un représentant présent qui a voté en faveur de la proposition.

TRGIRTO 202606-3

Sur proposition de M. Dominik Chartier, secondée de M. Charles St-Julien, il est majoritairement résolu d'adopter la version amendée de la proposition déposée par les industriels forestiers en ce qui a trait à la révision de l'Entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Blais (C. Blais)



Transmettre à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais au MRNF la résolution adoptée par les partenaires de la TRGIRTO (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les précisions sur comment le MRNF entend gérer les questions d'harmonisation opérationnelle touchant les territoires fauniques structurés durant les périodes de chasse à la suite de la décision qui vient d'être prise (R. Bélanger, C. Blais)

7. Résultats du sondage annuel de satisfaction

Compte tenu que le déroulement de la rencontre a pris du retard, les partenaires de la TRGIRTO conviennent de remettre à la prochaine rencontre de la TRGIRTO, au mois de septembre prochain, la présentation des résultats du sondage annuel de satisfaction.

8. Précisions sur la grille de gestion des écarts

M. Jean-Michel Labbé, professionnel au MRNF, apporte des précisions sur la grille de gestion des écarts qui sera utilisée au cours de l'exercice 2026-2027 (voir la grille de gestion des écarts 2026-2027).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportés lors de la présentation :

- En réponse à une question, on rappelle que des changements ont été apportés à la Loi sur les mines. Ces changements ont notamment eu comme effet de transférer au MRNF la responsabilité d'autoriser les sablières et les gravières sur le territoire forestier public;

Aussi, on précise qu'à l'égard des projets potentiels de sablières et de gravières sur territoire forestier public, il est prévu que les projets d'implantation et d'amélioration passent par processus de consultation publique, sauf si la grille de gestion des écarts régionale en stipule autrement. C'est pourquoi, la direction générale des forêts de l'Outaouais a opté, il y a quelques années, pour l'incorporation à la grille de gestion des écarts de modalités permettant d'alléger ce processus et, plus récemment, les modalités entourant leur autorisation;

- En réponse à une question, on précise que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement doivent inscrire à la Programmation annuelle (PRAN) les sablières et les gravières qu'ils prévoient utiliser. Aussi, en ce qui a trait aux communautés autochtones, elles sont informées des projets potentiels de sablières et de gravières sur leurs territoires respectifs;
- On mentionne qu'une modification mineure sera apportée sous peu à la grille de gestion des écarts en ce qui a trait à la question des aires d'empilement hors secteurs d'intervention.

M. Larrivée remercie M. Labbé pour les précisions qu'il a apportées.

ACTIONS : Transmettre à nouveau aux partenaires de la TRGIRTO la grille de gestion des écarts 2026-2027 (C. Blais)

9. Bilan MRNF : Travaux sylvicoles commerciaux



M. Jean-Michel Labbé, professionnel au MRNF, présente l'état des travaux sylvicoles commerciaux de l'exercice 2025-2026, ainsi que le bilan de l'actuelle période quinquennale (voir le document présenté par M. Labbé).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportés lors de la présentation :

- En réponse à une question, on précise les acronymes suivants :
 - SNT : superficies planifiées mais non-traitées (ex. pentes fortes et autres contraintes de terrain);
 - MLNU : matière ligneuse non-utilisée (ex. les bois sans preneurs qui se retrouvent dans un secteur planifié et traité);
- En réponse à une question, on précise qu'à la demande des partenaires de la TRGIRTO, les niveaux de récolte sont dorénavant présentés en référence à la possibilité forestière;
- En réponse à une question, on précise qu'il est permis, pour une année donnée, de récolter un volume de bois supérieur à la possibilité forestière annuelle (jusqu'à 200% des volumes récoltables par les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement). Cela dit, le niveau de récolte ne doit pas dépasser la possibilité forestière annuelle « cumulée » pour la période du quinquennal;

M. Larrivée remercie M. Labbé pour sa présentation.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Labbé (C. Blais)

10. Bilan MRNF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts

M. Jean-Philippe Leblanc, professionnel au MRNF, présente le niveau de respect du Règlement sur l'aménagement durable des forêts au cours de l'exercice 2024-2025 (voir le document présenté par M. Leblanc).

M. Larrivée remercie M. Leblanc pour sa présentation.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Leblanc (C. Blais)

11. Rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO

M. Blais, coordonnateur de la TRGIRTO, présente un aperçu du rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO (voir le rapport d'activités et le document présenté par M. Blais).

M. Larrivée remercie M. Blais pour sa présentation.

TRGIRTO 202606-4

Sur proposition de M. Mario Bélisle, secondée de M. Maurice Thibault, il est unanimement résolu d'adopter le Rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le Rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO (C. Blais)



Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Blais (C. Blais)

Transmettre à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais au MRNF le Rapport d'activités 2025-2026 de la TRGIRTO (C. Blais)

12. Consultation PAFIO

M. Jean-Sébastien Perron, professionnel au MRNF, informe les partenaires de la TRGIRTO de la tenue d'une prochaine consultation publique sur l'ajout de quatre nouveaux secteurs d'intervention potentiels (SIP) au PAFIO (voir le document présenté par M. Perron).

Voici les commentaires et les précisions qui ont été apportés lors de la présentation :

- Un partenaire rappelle une recommandation prise par la TRGIRTO il y a quelques années qui demande au MRNF, au moment de planifier de nouveaux secteurs d'intervention, d'éviter de créer des situations qui favorisent l'ajout - la multiplication - de nouveaux chemins forestiers donnant accès aux territoires de pourvoirie. Il note qu'un des secteurs d'intervention à être ajouté au PAFIO par le MRNF fait plus de 2 473 hectares tout en chevauchant une pourvoirie et la réserve faunique de la Vérendrye. C'est pourquoi il suggère au MRNF de scinder ce secteur d'intervention en deux ou plusieurs parties de manière à éviter l'ajout de nouveaux chemins d'accès à la pourvoirie concernée;

Du côté du MRNF on prend bonne note du commentaire, et suggère au représentant des pourvoiries à également transmettre son commentaire dans le cadre de la préconsultation qui se déroulera au cours des trois prochaines semaines.

M. Larrivée remercie M. Perron pour les informations qu'il a partagées.

ACTIONS : Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO le document présenté par M. Perron (C. Blais)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les fichiers de forme associés à la consultation publique sur l'ajout de secteurs d'intervention potentiels au PAFIO (J-S Perron, C. Blais)

13. Suivi de l'état d'avancement des travaux PAP, PAMT

M. Jean-Sébastien Perron, professionnel au MRNF, informe les partenaires de la TRGIRTO sur l'état d'avancement des travaux dans le dossier des Potentiels acériques prioritaires (PAP) et des potentiels acériques à moyen terme (PAMT).

M. Perron présente l'état de situation suivant :

- Potentiels acériques prioritaires :
 - La cible régionale est de 2 000 hectares;
 - Une 1^{ière} vague de secteurs totalisant près de 1 350 hectares ont passé l'étape de la consultation au cours de la dernière année;
 - Une 2^{ième} vague de secteurs totalisant plus de 650 hectares passeront l'étape de la consultation au cours de l'année qui vient.



- Potentiels acéricoles à moyen terme :
 - La cible régionale est de 6 000 hectares;
 - La région est toujours en attente des paramètres par lesquels la sélection des secteurs devra se faire.

M. Larrivée remercie M. Perron pour l'information qu'il a partagée.

14. Varia

Aucun sujet n'a été traité au varia.

15. Levée de la rencontre

TRGIRTO 202606-5

Sur proposition de M. Jason Durand, secondée de M. Mario Bélisle, il est unanimement résolu de faire la levée de la rencontre.

M. Jean-François Larrivée, président de la TRGIRTO, lève la séance à 12h15.